

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 2

L'an deux mil vingt-six, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2026.

Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Emilie THAUNAY.

Secrétaire de séance : Sylvain GEORGES.

Absents excusés : Emmanuel MONVOISIN, Etienne ROUAUD (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Pierre-Ellin SILVESTRE (pouvoir à Sébastien RAOULT)

2026-074 : Modification tableau des emplois suite création d'un emploi permanent (C) au service technique.

Lors du conseil municipal du 02 juillet dernier, le conseil municipal décidait de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent au service technique.

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (*la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées*),

Compte tenu de :

- la création d'un 3^{ème} emploi permanent à temps complet au sein du service technique.
- de la publication d'un appel à candidature ouvert aux trois grades suivants : adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.
- du recrutement d'un agent nommé sur le grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De modifier le tableau des emplois :

-suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/11/2026.

-création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/11/2026.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De modifier le tableau des emplois :

-suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/11/2026.

-création de l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/11/2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

